Mise en ligne le : 04/11/2026 17:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Broglie
https://www.broglie27.fr/documents_administratifs/86081

2026-10-23-224

Broglie
27270
Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖

ARRETE MODIFIANT LA CIRCULATION
- EN AGGLOMÉRATION -

Le Maire de la commune de BROGLIE,

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de la route ;
VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
VU l'intérêt général,

CONSIDERANT que la Procession aura lieu le Samedi 28 Novembre 2026 de 18h à 18h30 et qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers et éviter toutes espèces d'incidents aux alentours et durant le parcours ;

ARRÊTE

Article 1er. La circulation des véhicules sera interdite le Samedi 28 Novembre 2026 de 18h à 18h30 dans les voies suivantes :
- Rue Jean-François Mérimée
- Rue Augustin Fresnel
- Place des Trois-Maréchaux

Article 2. Pendant cette période, la circulation des véhicules sera interrompue et encadrée par les membres bénévoles de l'association originatrice.

Article 3. Le permissionnaire devra prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter tout incident sur le domaine public.

Article 4. Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune.

Article 5. Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- Au permissionnaire,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de BROGLIE,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre d'Incendie et de Secours de BROGLIE.

Fait à BROGLIE, le 23 octobre 2026

Amaury LATHAM
Maire

Rendu Exécutoire après Dépôt
en Préfecture
le
et Publication ou Notification
du 23 OCT. 2026
le Maire

MAIRIE de BROGLIE
27270 (Eure)